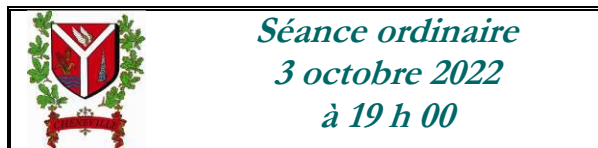


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance ordinaire, tenue le 3 octobre 2022, à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, en présence des conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 7 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

2022-10-208

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-209

Adoption du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le procès-verbal ci-haut mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES RESPONSABLES DE DOSSIERS

Gaétan Labelle siège n° 1

Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

Danielle Meunier siège n° 2

Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité

Alexandre Lafleur siège n° 3

Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité

Maryse Gougeon siège n° 4

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Sylvie Potvin siège n° 5

Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Yves Laurendeau siège n° 6

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

Monsieur le maire mentionne que 4 membres du conseil sont allés trois jours à Montréal au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) : belles rencontres, ateliers instructifs et inspirants. Il recommandera la continuité pour les prochaines années puisque c'est très enrichissant.

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de septembre 2022.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2022-10-210

Autorisation paiement facture – Automation R.L. – Travaux à la station de pompage

ATTENDU QUE des travaux de remplacement d'une des pompes de la station de pompage ont eu lieu au cours des 3 derniers mois, lesquels ont demandé plusieurs ajustements au système électronique et de communication du réseau d'aqueduc en plus du changement de quelques pièces;

ATTENDU QUE nous avons reçu une facture d'Automation R.L. au montant de 6 168.48 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture au coût de 7 092.21 \$ incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-41300-526 et financée par le surplus affecté à l'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2022-10-211

Autorisation paiement facture – Excavation Proulx et fils Inc. – Travaux de ponceaux

Monsieur le conseiller Yves Laurendeau se retire de la décision sur ce point afin d'éviter de se trouver en situation d'apparence de conflit d'intérêts.

ATTENDU QUE plusieurs ponceaux étaient à changer dans les montées du 4^e rang et du 7^e rang ainsi que dans la montée Bédard;

ATTENDU QU' Excavation Proulx et fils Inc. a effectué les travaux et nous avons reçu la facturation, laquelle inclue main-d'œuvre,

équipement et gravier, au montant de 10 755.50\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture au coût de 12 366.13 \$ incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit prise aux comptes # 02-32001-523 et 02-32000-621.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2022-10-212

Autorisation paiement facture – Carrière et sablière Lirette – Achat de gravier

ATTENDU QUE le nivelage des chemins a été effectué le 31 août dernier et l'ajout de gravier était nécessaire à certains endroits, notamment dans la montée Bédard, dans le chemin du Domaine-Familial et les montées du 4^e et 5^e rang;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture au montant de 4 760.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 5 472.81 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-32000-621.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2022-10-213

Autorisation paiement facture – Brébeuf mécanique de procédé Inc. – Échelle et sonde pour puits

ATTENDU la résolution #2022-07-162 autorisant l'achat et l'installation d'une nouvelle échelle et d'une nouvelle sonde dans le puits d'eau brute de la station de pompage;

ATTENDU la réception de la facture au moment de 5 603.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture au montant de 6 442.05 \$, incluant les taxes;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-41300-643 et financée par le surplus affecté à l'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2022-10-214

Autorisation paiement facture – Les 4 fers en l'air – Camp de jour

ATTENDU la résolution #2022-02-026 octroyant le mandat à la compagnie Les 4 fers en l'air pour l'organisation et la gestion d'un camp de jour estival de 8 semaines dans la municipalité de Chénéville;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation pour l'été 2022 au montant de 24 000.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture au montant de 27 594.03 \$, incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-70193-447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2022-10-215

Offre de services – Alarme GS Inc. – Système d'alarme incendie

ATTENDU QUE le Service de sécurité publique et incendie de la MRC de Papineau (ci-après nommé «Service») a procédé à l'inspection des bâtiments municipaux, notamment du centre communautaire situé au 75, rue de l'Hôtel-de-Ville;

ATTENDU QUE le Service demande d'apporter certains correctifs, notamment l'installation d'un circuit de détection et de signalisation d'un système d'alarme incendie;

ATTENDU Alarme GS Inc. propose ses services pour la fourniture et l'installation de ce nouveau système au coût estimé de 12 314.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission d'Alarme GS Inc. au montant approximatif de 14 158.02 \$ incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit prise aux comptes # 02-70230-522 et 02-70120-522 et financée par le PRABAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2022-10-216

Offre de services – Brébeuf mécanique de procédé Inc. – Remplacement de la deuxième pompe à colonnes

ATTENDU les conclusions d'un rapport préparé par *Vibro Mec JPB Ltée* en date du 18 juin 2021 dans lequel il est mentionné de prévoir le remplacement des pompes à colonnes de la station de pompage, lesquels datent de 1986;

ATTENDU QUE la première pompe a été changée au mois de juillet dernier;

ATTENDU la soumission reçue de *Brébeuf Mécanique de procédé Inc.* pour le remplacement de la deuxième pompe à colonnes au montant de 38 235.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de *Brébeuf Mécanique de procédé Inc.* pour un montant de 43 960.69 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61000-000 et financée par la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2022-10-217

Offre de services – Réfrigération RM – Climatisation au 75, rue de l'Hôtel-de-Ville

ATTENDU QU' il est nécessaire de climatiser et de chauffer les locaux situés en haut du centre communautaire situé au 75, rue de l'Hôtel-de-Ville;

ATTENDU Réfrigération RM propose ses services pour la fourniture et l'installation de 2 unités murales lesquelles seront branchées à la thermopompe qui dessert déjà les locaux du bas du bâtiment au montant de 8 011.90 \$ plus installation et les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte la soumission de Réfrigération RM au coût de 9 211.69 \$ incluant les taxes applicables plus les frais d'installation;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-70230-522 et financée par le PRABAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2022-10-218

Offres de services – Aquatech – Rinçage du réseau d'aqueduc

ATTENDU QU' il y a lieu d'effectuer le rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc;

ATTENDU QU' Aquatech propose ses services, incluant 2 opérateurs pour une durée estimée de 8 heures plus un véhicule au montant forfaitaire de 1 520.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte la soumission d'Aquatech au coût de 1 747.62 \$ incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-41300-526 et financée par le surplus affecté à l'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2022-10-219

Embauche journalier municipal – Fin de probation

ATTENDU la résolution #2022-05-120 qui autorise l'embauche de monsieur Pierre-Luc Letiecq à titre de journalier municipal pour une période probatoire de 6 mois;

ATTENDU QUE, suite à des évaluations, monsieur Letiecq répond aux attentes liées au poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise l'embauche permanente de monsieur Pierre-Luc Letiecq à titre de journalier municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2022-10-220

Prolongation - Embauche – Journalier municipal – Emploi-Québec

Monsieur le maire se retire de la décision sur ce point afin d'éviter de se trouver en situation d'apparence de conflit d'intérêts.

ATTENDU la résolution #2022-06-136 qui autorise l'embauche de monsieur Danicarl Proulx-Deschatelets jusqu'au 16 octobre prochain à titre de journalier municipal par le Programme de subvention salarial d'Emploi-Québec;

ATTENDU QUE plusieurs travaux d'entretien de parcs, terrains et bâtiments restent à faire et de l'aide supplémentaire est nécessaire afin de tous les réaliser;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte de prolonger le poste de monsieur Proulx-Deschatelets 20 semaines supplémentaires avec le Programme de subvention salarial d'Emploi-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2022-10-221

Radiation de soldes de comptes en souffrance

ATTENDU QUE la directrice générale a soumis une liste de créances jugées irrécouvrables, et ce malgré l'application des mesures de recouvrement;

ATTENDU QU' il s'agit de créances provenant de taxes de terrains vacants, incluant des intérêts, qui sont dues depuis plus de 3 ans et qui ne sont pas payées;

ATTENDU QUE ces sommes sont prescrites et qu'il y a lieu de les radier des comptes à recevoir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la radiation du solde des comptes établis selon la liste présentée par la directrice générale au montant de 4 109.63 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. 2022-10-222

Comité – Accès à l'information et la protection des renseignements personnels

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

ATTENDU les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c. 25);

ATTENDU QUE l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

ATTENDU QU' il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

ATTENDU QU' à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Chénéville doit constituer un tel comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;

QUE,

Ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Chénéville :

- de la responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, madame Krystelle Dagenais, directrice générale;
- d'Isabelle Blais, adjointe à la directrice générale;

QUE,

Ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Chénéville dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

QUE,

Si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Chénéville de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.14. [2022-10-223](#)

Autorisation PIIA – 44, rue Principale - Affichage

Madame la conseillère Sylvie Potvin se retire de la décision sur ce point afin d'éviter de se trouver en situation d'apparence de conflit d'intérêts.

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 44, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis pour de l'affichage a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour l'affichage projeté, selon les plans soumis et les recommandations du CCU;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis d'affichage au matricule # 1683-89-1109.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.15. [2022-10-224](#)

Autorisation dépôt aide financière – Plaisir de bouger en Outaouais 2022-2023 – Pickleball

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Chénéville désire présenter un projet, *Activité de pickleball à Chénéville*, à Loisir sport Outaouais (LSO) dans le cadre du Programme *Plaisir de bouger en Outaouais 2022-2023*;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité s’engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d’exploitation continue des équipements visés;

ATTENDU QUE la Municipalité confirme qu’elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville désigne madame Krystelle Dagenais, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.16. [2022-10-225](#)

Autorisation affichage de poste – Coordonnateur des services de loisir de Chénéville et de Notre-Dame-de-la-Paix

ATTENDU QUE la Municipalité, en partenariat avec la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, a obtenu une aide financière dans le cadre du *Volet 4 - Soutien à la Coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité* pour l’embauche d’une permanence en loisir partagée;

ATTENDU QU’ il est nécessaire de trouver un candidat pour combler ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
Et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l’affichage du poste de permanence en loisir partagée et la dépense s’y rattachant.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.17. [2022-10-226](#)

Autorisation paiement facture – Internet Papineau – Postes informatiques et autres

ATTENDU QUE les postes informatiques de la comptabilité et de la direction adjointe étaient désuets et devaient être changés, de même que le portable du maire et des écrans de l’administration, de l’urbanisme et de la bibliothèque;

ATTENDU QUE les changements ont été faits et nous avons reçu une facture d’Internet Papineau, incluant matériel et main-d’œuvre, au coût de 4 885.36 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture au coût de 5 616.94\$ incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit prise aux comptes # 02-13000-726, 02-61000-726, 02-41300-643, 0270230-725 et 02-11000-726.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande de salle gratuite – Chénéd’Or/FADOQ – Souper de Noël et Journée des aînés

2022-10-227

Demande de salle gratuite – Chénéd’Or/FADOQ – Souper de Noël et Journée des aînés

Madame la conseillère Danielle Meunier se retire de la décision sur ce point afin d’éviter de se trouver en situation d’apparence de conflit d’intérêts.

ATTENDU QUE le Club Chénéd’Or/FADOQ demande le prêt de la salle Danny-Legault sans frais pour y tenir son souper de Noël le 17 décembre 2022 et pour la tenue de l’activité « *Journée des aînés* » le 17 mars 2023;

ATTENDU QUE ces événements reviennent chaque année et le Club demande la location gratuite à chaque fois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le prêt sans frais de la salle Danny-Legault du Centre Saint-Félix-de-Valois pour leur souper de Noël et l’activité « *Journée des aînés* » du Club Chénéd’Or/FADOQ;

QUE,

Cette résolution est valide pour les prochaines années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Plein air au Parc des Montagnes Noires de Ripon – Partenariat pour 2022-2023

2022-10-228

Plein air au Parc des Montagnes Noires de Ripon – Partenariat pour 2022-2023

ATTENDU QUE la Corporation des loisirs de Papineau (CLP) et la municipalité de Ripon offre de nouveau le partenariat pour des activités de plein air au Parc des Montagnes Noires de Ripon;

ATTENDU QUE les options suivantes sont offertes:
Option 1 : Entente hivernale/printanière au coût de 750 \$
Du 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2023;
Option 2 : Entente estivale/automnale au coût de 600 \$
Du 1^{er} mai 2023 au 31 octobre 2023;

Option 3 : Entente annuelle au coût de 1 250 \$ (économie de 100 \$)

Du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023

ATTENDU QUE le conseil municipal de Chénéville avait adhéré au partenariat pour l'année dernière et il est estimé qu'il y a eu plus de 105 visites du Parc par des citoyens de Chénéville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

La Municipalité de Chénéville adhère de nouveau comme partenaire au projet *Plein air au Parc des Montanges Noires de Ripon*;

QUE,

La Municipalité de Chénéville choisit l'option 3, soit l'entente annuelle, pour un montant de 1 250.00 \$;

QUE,

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Krystelle Dagenais, est autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-70170-447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Demande de prêt de local gratuit – Carrefour Jeunesse-Emploi Papineau

2022-10-229

Demande de prêt de local gratuit – Carrefour Jeunesse-Emploi Papineau

ATTENDU QUE le Carrefour Jeunesse-Emploi Papineau a mis sur pied un projet *Ni en Emploi, ni aux Études, ni en Formation* (NEEF) pour accompagner les jeunes de 15 ans et moins de tout le territoire de la MRC de Papineau et d'une partie de l'Outaouais dans leur réintégration du marché du travail ou leur retour aux études;

ATTENDU QUE l'intervenant responsable du projet NEEF demande le prêt d'un local gratuit pour y rencontrer les jeunes de la région qu'il accompagne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt sans frais d'un local au Centre Saint-Félix-de-Valois pour les rencontres du Carrefour Jeunesse-Emploi Papineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 Colloque économique du député fédéral d'Argenteuil- La Petite-Nation – Autorisation frais déplacement

2022-10-230

Colloque économique du député fédéral d'Argenteuil- La Petite-Nation – Autorisation frais déplacement

ATTENDU QUE le député fédéral d'Argenteuil-La Petite-Nation, monsieur Stéphane Lauzon, organise le 11 octobre prochain un premier Colloque économique au Club de golf Héritage à Notre-Dame-de-la-Paix;

ATTENDU QUE le conseiller Alexandre Lafleur va participer à cet événement qui permettra de discuter des enjeux économiques de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement des frais de déplacement se rapportant à la participation au Colloque économique du député pour le conseiller ci-haut mentionné;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte #02-11000-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-005 Demande d'appui – Syndicat des producteurs et productrices acéricoles du Québec – Sauvegarde du potentiel acéricole

2022-10-231

Demande d'appui – Syndicat des producteurs et productrices acéricoles du Québec – Sauvegarde du potentiel acéricole

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

ATTENDU QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

ATTENDU QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

ATTENDU QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et

des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

ATTENDU QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

ATTENDU QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

ATTENDU QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

ATTENDU QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

ATTENDU QU' il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville reconnaît l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en

forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-006 Demande de prêt de salle gratuite – Corporation des Loisirs de Papineau (CLP)

2022-10-232

Demande de prêt de salle gratuite – Corporation des Loisirs de Papineau (CLP)

ATTENDU QUE le conseil d'administration (CA) de la Corporation des loisirs de Papineau (CLP) doit se rencontrer le 6 octobre prochain pour étudier leurs finances;

ATTENDU QU' afin d'éviter des déplacements à leurs membres et comme Chénéville est assez centralisé, la CLP demande le prêt d'un local gratuitement pour cette rencontre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt sans frais du local du haut au Centre Saint-Félix-de-Valois pour la rencontre du CA de la CLP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-007 Hommage aux bâtisseurs – Municipalité de Montpellier – Autorisation frais déplacement

2022-10-233

Hommage aux bâtisseurs – Municipalité de Montpellier – Autorisation frais déplacement

ATTENDU QUE la Municipalité de Montpellier organise une activité d'Hommage à deux bâtisseurs de leur municipalité le 8 octobre prochain au Lac-Croche;

ATTENDU QUE la conseillère Danielle Meunier a manifesté son intention d'y participer en tant que représentante de la municipalité, en l'absence de monsieur le maire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement des frais de déplacement se rapportant à la participation à l'activité d'Hommage aux bâtisseurs de la Municipalité de Montpellier de la conseillère ci-haut mentionnée;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte #02-11000-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2022-10-234

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 12 258 à # 12 300 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 30/09/2022 et dont le total se chiffre à **70 228.94 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **61 313.20 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **131 542.14 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussignée, greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2022-10-235

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de septembre 2022 au montant total de **26 307.01 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-10-236

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale
et greffière-trésorière

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.